Image not found or type unknown

--> Garantie légale de conformité étendue au numérique : du nouveau !

Actualité législative publié le **21/10/2022**, vu **670 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

À compter du 1er octobre 2022, les vendeurs de produits contenant des éléments numériques et les fournisseurs de services numériques devront intégrer de nouvelles mentions dans leurs CGV.

Téléchargez le guide Créer et gérer un site de e-commerce 2022-2023 ?

Depuis le 1er janvier 2022, la garantie légale de conformité est étendue à la vente de biens comportant des éléments numériques (smartphone, produit connecté…) ainsi qu'à la fourniture de contenus et de services numériques comme, par exemple, un abonnement à une plate-forme de vidéos ou de musique à la demande ou l'achat d'un jeu vidéo en ligne.

Rappel : les commerçants sont tenus de garantir les consommateurs contre les défauts de conformité des biens qu'ils leur vendent.

Cette garantie s'applique dans toutes les situations où le produit vendu n'est pas conforme à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable, ne correspond pas à la description donnée par le vendeur ou ne possède pas les qualités annoncées par ce dernier.

Grâce à cette garantie, lorsqu'un défaut apparaît dans les 2 ans après la vente, l'acheteur est en droit de demander au vendeur de réparer ou de remplacer, sans frais, le produit ou le service acheté.

De nouvelles mentions dans les CGV

À ce titre, à compter du 1er octobre 2022, les professionnels qui vendent des produits contenant des éléments numériques ou qui fournissent des contenus ou des services numériques devront intégrer des mentions supplémentaires dans l'encadré qui doit déjà figurer dans leurs conditions générales de vente et qui est destiné à informer le consommateur de l'existence de la garantie légale de conformité et de la garantie légale des vices cachés.

Ces nouvelles mentions devront comporter :
- l'indication de la durée de la garantie lorsque le produit vendu comporte des éléments numériques ;
- le bénéfice de la garantie légale de conformité et de la garantie légale des vices cachés, le délai pour agir et les différentes options offertes au consommateur en cas de fourniture de services numériques ;
- l'obligation du professionnel de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la

conformité du bien ou du contenu numérique ;
- les sanctions applicables en cas de manquement du vendeur.

Créer et gérer un site de e-commerce 2022-2023

- Mentions obligatoires
- Rédaction des CGV
- Impacts du RGPD
- Fiscalité

Télécharger mon guide ?

Image not found or type unknown

Source : lesechos.fr

Pour plus d'infos : La rédaction des conditions générales de vente (CGV)

Voir aussi notre guide : Créer et gérer un site de e-commerce

Articles sur le même sujet :

- Créer et gérer un site de e-commerce
- Réussir la création de sa SARL
- Récupérer une facture impayée
- Éviter les impayés
- Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi
- Révoquer un gérant de SARL
- Dissoudre une SARL
- Guide pratique de la SARL

- Comment ouvrir un site de ecommerce en 9 étapes ?
- E-commerce : est-on obligé de créer une entreprise ?
- Comment réaliser facilement un business plan en 4 étapes
- Quel est le meilleur statut juridique pour le ecommerce ?
- Qu'est-ce qu'un auto-entrepreneur ?
- Comment créer une SARL en 7 étapes ?
- Créer un site de e-commerce : les déclarations obligatoires
- Quelle est la loi applicable à un site de e-commerce ?
- E-commerce : faut-il encore déclarer son site à la CNIL ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

- Comment appliquer le RGPD dans une entreprise ?
- La rédaction des conditions générales de vente (CGV)
- Comment protéger un nom de domaine ?
- Les professionnels ont-ils tous l'obligation de désigner un médiateur de la consommation ?
- E-commerce : la délivrance d'une facture est-elle obligatoire ?
- Vente en ligne et fraude à la carte bancaire : qui est responsable ?

Créer et gérer un site de e-commerce 2022-2023

- Mentions obligatoires
- Rédaction des CGV
- Impacts du RGPD
- Fiscalité

Télécharger mon guide ?

Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés